

Conseil National
du
Crédit

Paris, le 8 SEP. 1971
1, Rue la Vrillière

Le Gouverneur de la Banque de France
Vice-Président du Conseil National du Crédit à

Monsieur Gilbert MAGAL
Président-Directeur Général
de la société
O.F.I.V.A.L.M.O.
OMNIUM FINANCIER DE VALEURS MOBILIERES

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 2 de la décision individuelle du Conseil National du Crédit en date du 2 Juillet 1971, et à la suite de la réception par mes services des justifications que vous leur avez adressées, j'ai l'honneur de vous faire connaître que l'enregistrement comme établissement financier exerçant son activité à titre de profession principale de la société O.F.I.V.A.L.M.O. - OMNIUM FINANCIER DE VALEURS MOBILIERES est définitivement réalisé.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

M. de Lathau